

REDEVANCES SUR LES PRELEVEMENTS D'EAU

DEMANDE D'AGREMENT D'UNE INSTALLATION DE COMPTAGE

Nota : Conformément aux dispositions du cahier des prescriptions particulières relatives aux redevances de prélèvement **toute installation de comptage, destinée à la mesure directe ou indirecte d'un prélèvement d'eau dans le milieu naturel** en vue de l'établissement des redevances, **doit être agréée par l'Agence ou l'un de ses mandataires.**

Les règles d'installation des dispositifs de comptage susceptibles d'être agréés sont indiquées dans le cahier des prescriptions particulières susvisé. Le présent imprimé a pour but de fournir tous les éléments d'appréciation nécessaires à l'Agence ou l'un de ses mandataires en vue de l'agrément des installations de comptage.

Chaque installation de comptage doit faire l'objet d'une demande d'agrément en un exemplaire.

Il est rappelé que **le bénéfice du régime de la mesure suppose l'agrément de l'ensemble des installations d'un redevable.**

A - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1. Nom de la collectivité publique ou raison sociale de l'établissement demandant l'agrément :

.....
..... Téléphone :

2. Nom et adresse de l'usine ou du lieu où se situe l'installation de comptage visée par la présente demande :

.....
..... Téléphone :

3. Numéro SIRET et code NAF

--	--

4. Nom et adresse de la personne responsable des installations de comptage (personne à qui toutes précisions sur les installations peuvent être demandées) :

..... Téléphone :

5. Identification de l'installation visée par la présente demande :

- Nature de l'eau (1) :	souterraine	source	superficielle	exhaure de mine
- Usage de l'eau (1) :	AEP	EI	climatisation	usage multiple

- Identification du point de prélèvement et localisation (nature du milieu dans lequel l'eau est prélevée, son nom, le nom du point de prélèvement et sa localisation).

- Nom de l'ouvrage :
- Localisation :
- Coordonnées Lambert :

Type de l'ouvrage	Diamètre	Profondeur
- Puits		
- Forage		

(1) Rayer les mentions inutiles

B - RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

1. L'installation est-elle : réalisée ? en projet ? (1)
2. Désignation et adresse du réalisateur ou du projeteur :
3. Date de mise en service effective ou projetée :.....

Nota : Joindre à la présente demande un certificat de l'organisme intéressé attestant l'exécution du réétalonnage.

C - DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

I. Installation de comptage équipée d'un compteur d'eau

1. Caractéristiques générales

- Type d'installation : Gravitaire
Pompage

Nombre de pompes	Type/marque	Débit nominal en m³/h	Débit de fonctionnement en m³/h
1			
2			
3			
4			

- Localisation du compteur : distribution production (1)
- Position de la conduite équipée du compteur : horizontale verticale inclinée (1)
- Sens de l'écoulement : ascendant descendant (1)
- Pression dans la conduite en bars :
- Volume annuel estimé en m³ :

2. Caractéristiques de l'eau

	pH	Conduct.	TH	TA	TAC	MES
- Paramètres physico-chimique						

- Autres caractéristiques :

3. Traitement (1)

Dégrillage et filtration	Chloration
Floculation	Ozonisation
Déferri-sation	Charbon actif
Déminéralisation	Neutralisation

- Autre (à préciser) :

4. Appareil de comptage

Type de compteur (1)

- Compteur à hélice (type Woltmann) : hélice axiale hélice suspendue (1)
- Compteur volumétrique à piston rotatif
- Compteur à turbine
- Appareil de mesure de type Venturi ou à diaphragme avec sans (1)
- Débitmètre totalisateur de volume
- Autre type (vanne de fond, écoulement libre, ...) : électromagnétique ultrason (1)
-

(1) Rayer les mentions inutiles

- Marque :
- **Numéro de fabrication** :
- Calibre :
 - en dimension :
 - en capacité (m³/h) :
 - coefficient multiplicateur :

II. Installation de comptage équipée d'un compteur horaire

1. Courant d'alimentation du ou des moteurs des pompes :

- Triphasé trois fils - triphasé quatre fils - diphasé - autre : (1) ;
- Tension entre phase : volts ;
- Tension entre phase et neutre : volts.

2. Compteur horaire :

- Marque :
- **Numéro de fabrication** :
- Type :
- Tension d'alimentation :

3. Caractéristique de la pompe :

- Débit nominal :
- Débit dans les conditions normales de refoulement :
- Hauteur manométrique minimale d'élévation en marche normale :

Nota : Joindre la courbe caractéristique du débit de la pompe fournie par le constructeur.

D - CROQUIS DE L'INSTALLATION DE COMPTAGE

Les renseignements suivants figureront **obligatoirement** sur le croquis au verso :

1° Cas d'un compteur d'eau :

- Emplacement du compteur,
- Diamètre de la conduite avant et après compteur et à chaque changement de section,
- Longueur et pente de la conduite rectiligne avant et après compteur,
- Représentation de tous les appareils montés sur la conduite jusqu'à distance de 20 D de part et d'autre du compteur (D = diamètre de la conduite) : vannes, tés, coudes, brides, filtres, clapets, purges, pompes, cônes divergents ou convergents, soupape, stabilisateur d'écoulement, etc..., et indication des distances au compteur,
- Sens d'écoulement de l'eau,
- Pour les "Venturis et diaphragmes" joindre la note de calcul et les caractéristiques de l'appareil.

2° Cas d'un compteur horaire :

- Le moteur de la pompe,
- Le compteur horaire,
- Les différentes connexions et boîtes de jonction à couvercle plombable,
- Les types de câbles utilisés, le nombre et la section des conducteurs qui le constituent.

(1) Rayer les mentions inutiles

Croquis obligatoire

Nota : L'absence de croquis peut entraîner des frais supplémentaires à la charge du redevable.

Fait, certifié sincère et véritable à
le
Nom et qualité du signataire

(SIGNATURE)